



BARÈME D'HONORAIRES

SASU au capital de 15 000 € - RCS BAYONNE 918913013
Siège social : 5 allées Marines 64 100 BAYONNE
Tel : 05-59-440-200 - E-mail : bayonne@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01/01/2025

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 100.000 €	8 % avec un minimum 5 000 €
De 100.001 à 600.000 €	6%
A partir de 600.001 €	5 %
Terrain, Droit au bail, fond de commerce, Murs commerciaux.	10 % avec un minimum 5 000 €

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Honoraires de rédaction d'acte : 450 € à la charge de l'acquéreur

Pré état daté : 200 € à la charge du vendeur



Locations – Barème à compter du 01/01/25

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable En zone tendue	10 € TTC / m ² de surface habitable En zone tendue
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	Offert	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel	10 % TTC du loyer annuel, Frais de renouvellement du bail : 100 €	10% TTC du loyer annuel, Frais de renouvellement du bail : 100 €
Bail commercial	Sur devis	Sur devis
Bail stationnement (parking, garage...)	100 € TTC	100 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m ²	
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Sur devis	
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 20 € TTC	
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire



Gestion locative – Barème à compter du 01/01/25

Agence Laforêt BAYONNE
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ



Prestations initiales :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓
Régularisation des charges annuelles	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓

Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	35 €
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	100 €
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	offert

Nos produits d'assurances :

immobilières)	2.2 %
---------------	-------

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC